MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

D. L. 1 FEV 1955

7e année N° 162 12 février 1955

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

INFORMATIONS

A. — **TRAITEMENTS D'HIVER :** Nous rappelons que les traitements d'hiver, notamment aux huiles de pétrole jaunes, peuvent être très dangereux sur les arbres, notamment pêchers, qui sont déjà en végétation.

B. — **TRAITEMENTS DE PRINTEMPS :** L'avance considérable de la végétation et la persistance d'un temps doux et humide obligent à envisager dès maintenant l'application des traitements des arbres fruitiers à noyau contre le Monilia, le Corynéum et la Cloque. Il n'est même pas impossible que sur les variétés les plus avancées d'abricotiers, les premières contaminations du Monilia se soient produites à la faveur des pluies tièdes du 8 février.

a) **Monilia** sur abricotier principalement. — On pourra aisément appliquer, dès apparition du rose des pétales entre les écailles rouges du calice, une bouillie contenant 500 gr. de cuivre métal par hectolitre, c'est-à-dire :

— soit une bouillie bordelaise à 2 % de sulfate rigoureusement neutralisé ;
— soit aux oxychlorures : 15 ou 16 à raison de 3 kg./hl. ;
32 ou 33 » » » 1 kg. 5/hl. ;
50 » » » 1 kg./hl. ;
— soit un oxyde cuivreux ;
— soit un sulfate basique.

b) **Corynéum** sur pêcher et cerisier. — Le traitement au cuivre aux doses ci-dessus devra être appliqué entre l'éclatement des boutons et l'apparition de la couleur des pétales. Le traitement d'automne n'ayant pu être correctement effectué cette année du fait du mauvais aoûtement des bois, le traitement de printemps sera **primordial.**

Toutefois, sur pêcher, des brûlures consécutives à ces traitements tardifs au cuivre ont été observées jusqu'en décembre. Le traitement de printemps devra être précédé d'un examen attentif de l'état des bois ; il sera supprimé sur des arbres déjà brûlés par le traitement d'automne ainsi que sur les bois restés verts et tendres. Il sera également appliqué avec prudence sur les arbres des plantations récemment inondées dont les écorces peuvent encore être gorgées d'eau et devenir de ce fait très sensibles au cuivre.

c) **Cloque.** — Le traitement ci-dessus pourra éventuellement être efficace contre la cloque sur pêcher et prunier. Au cas où il ne pourrait être effectué pour une des raisons citées, la cloque devra faire l'objet d'un traitement spécial avec un produit à base de chloronaphtol.

REMARQUE GENERALE : Bien que certains produits de traitements d'hiver et printemps soient compatibles, en aucun cas ces deux traitements ne pourront être combinés du fait des stades végétatifs nettement séparés auxquels ils s'adressent. Un traitement de printemps appliqué trop tôt est inopérant, un traitement d'hiver appliqué trop tard est dangereux.

CLIMATOLOGIE

ANOMALIES DE L'HIVER 1954-1955

L'hiver 1954-1955 n'est pas terminé, mais il apparaît déjà qu'il se placera parmi les plus doux depuis fort longtemps.

La moyenne de température de décembre 1954 et janvier 1955 : + 5°30 à Lyon-Bron (normale 2°80 environ) est une des plus élevées qui figurera dans nos statistiques (c'est-à-dire depuis 1884).

Depuis 70 ans, seuls les deux mois correspondants des quatre hivers suivants ont été plus doux dans leur ensemble : 1911-1912 (5°57), 1915-1916 (5°97), 1929-1930 (6°07) et 1935-1936 (5°63).

Parmi les hivers moins exceptionnellement doux, cinq seulement se rapprochent des chiffres de décembre 1954-janvier 1955 de moins d'un degré : 1898-1899 (4°86), 1912-1913 (4°71), 1914-1915 (4°70), 1936-1937 (4°83) et 1942-1943 (4°69).

Quant aux pluies tombées en janvier 1955 dans la Circonscription, elles représentent partout au moins le double de la normale.

Certains postes ont dépassé 200 mm., notamment :

Usinens (Haute-Savoie, vallée du Rhône)	209 mm.	
Groisy (Haute-Savoie, Bornes)	221 mm.	
Divonne (Ain, pays de Gex)	239 mm.	
Chalmazel (Loire, Monts du Forez)	241 mm.	
Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie, combe de Savoie)	378 mm.	
Thônes (Haute-Savoie, Bauges)	401 mm.	
Valgorge (Ardèche, Cévennes)	573 mm.	(667 mm. du 2 janvier au 1er février)

ABONNEMENTS

Nous rappelons à nos abonnés qu'il n'est pas servi d'abonnements séparés au *Bulletin* sans la revue *Phytoma.*

Le tarif actuel étant de 800 francs pour l'ensemble, aucun abonnement souscrit depuis le 1er janvier 1955 à une somme inférieure à 800 francs ne pourra être servi avant versement du complément.

D'autre part, l'ensemble des abonnements souscrits pendant le premier semestre de 1955 sera échu au 31 mars 1956. Les abonnés ayant effectué leur dernier versement dans le premier semestre 1954 ont ainsi avantage à renouveler leur abonnement avant le 31 mars 1955, afin de ne pas perdre en 1956 le bénéfice de plusieurs mois d'abonnement à une époque primordiale de l'année.

Enfin, nous rappelons que par suite des délais inévitables de transmission des abonnements à l'administration de la revue *Phytoma*, les périodes de service des abonnements au *Bulletin* et à la revue ne concordent pas. En général, *Phytoma* est servi à partir de un à deux mois après le *Bulletin ;* le même décalage se répercute d'ailleurs sur les dates de fin d'abonnement.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : A. PITHIOUD.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles : P. LATARD.

Le Gérant : G. GRISARD.

130.935 — Imp. Réunies de Lyon — 2-55
Dépôt légal n° 1296 — 1-55